

21643 - Assister aux cérémonies de remise de diplômes.

question

Est-il prohibé d'assister aux cérémonies marquant la fin des études universitaires ?

la réponse favorite

Si la cérémonie s'accompagne d'actes répréhensibles, il n'est permis ni d'y participer ni d'y assister. Parmi les actes répréhensibles figurent la musique, le défilé des diplômés, la présence de femmes non voilées, le contact direct entre celles-ci et les hommes et le port d'une tenue spéciale qui ressemble à celle des infidèles (l'habit des hommes de l'église)

Allah est celui qui assiste